CHECK-LIST GRATUITE · APRÈS 50 ANS

Pension de réversion : la demander dans tous les régimes, même après un divorce

Les actions du guide, à cocher au fur et à mesure. Les explications, les délais et les lettres prêtes à adapter sont dans le guide complet.

Partie 1. Qui a droit, et qui n'a pas droit

Le test en cinq questions

- [ ] **Mariage** : avez-vous été **marié** avec la personne décédée ?
- [ ] **Âge** : avez-vous **55 ans** ou plus ? (Autres âges selon les régimes, voir Partie 2.)
- [ ] **Régimes** : savez-vous où elle a travaillé (privé, public, agricole, indépendant, libéral) ?
- [ ] **Ressources** : les vôtres sont-elles sous 25 001,60 € par an (seul) ou 40 002,56 € (en couple) ?
- [ ] **Couple** : vivez-vous à nouveau en couple ? Cela change tout dans certains régimes.

Partie 4. Faire la demande sans perdre un mois

Les pièces à réunir

- [ ] l'**acte de naissance de la personne décédée**, avec mentions marginales ;
- [ ] un document justifiant de **votre identité** ;
- [ ] vos **deux derniers avis d'imposition** (ou avis de situation déclarative), même si votre impôt est de 0 € ;

- [ ] votre **titre de séjour** si vous êtes étranger hors Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse ;
- [ ] votre **livret de famille** à jour, un **certificat de scolarité** ou médical pour un enfant à charge ;
- [ ] le **jugement de tutelle**, et un **RIB** si vous n'êtes pas déjà retraité du régime.

Partie 5. Après la demande : ressources, changements, impôts

Ce qu'il faut signaler, tout de suite

- [ ] changement de **ressources** (vos retraites qui démarrent, un emploi, une vente, un héritage) ;
- [ ] changement de **situation familiale** : remariage, Pacs, concubinage, séparation, nouveau veuvage ;
- [ ] **décès d'un autre bénéficiaire** de la même réversion (le partage n'est pas recalculé tout seul) ;
- [ ] changement d'**adresse** ou de compte bancaire.

Partie 6. Refus, silence, erreur : vos recours

D'abord, relisez la décision

- [ ] les **ressources retenues** : une retraite comptée deux fois, un revenu du défunt compté à tort, un bien mal évalué se corrigent ;
- [ ] la **période regardée** (3 mois ou 12 mois) ;
- [ ] le **point de départ** et la date de réception de votre demande.

Le guide complet

Pension de réversion : la demander dans tous les régimes, même après un divorce : 25 pages, en PDF et en EPUB, 7,90 €.

Chaque étape y est expliquée, avec ses délais, les sources officielles et des lettres prêtes à adapter.

https://lesguidesuniques.com/fr/apres-50-ans/pension-reversion/

Auteur : Yvan (micro-entreprise, Bastia). Mis à jour le 19 novembre 2026. Ce guide ne remplace pas un avocat ou un conseiller.